

**Sorties anticipées le vendredi 05 mars 2010**

L'intervention d'inspecteurs d'Académie au Caousou Vendredi 5 mars après-midi, concernant la réforme du lycée, va générer les modifications d'emploi du temps suivantes :

- en Troisième
  - Tous les élèves sont autorisés à quitter l'établissement à partir de 14h25\*
- en Quatrième
  - Les 4°5 et 4°6 sont autorisés à quitter l'établissement à 15h20\*
- en Cinquième
  - Les 5°2/5/6 sont autorisés à quitter l'établissement à partir de 14h25\*
  - Les 5°3/4 sont autorisés à quitter l'établissement à 15h20\*
- en Sixième
  - Les 6°4/6/7 sont autorisés à quitter l'établissement à partir de 14h25\*
  - Les 6°2 sont autorisés à quitter l'établissement à 15h20\*

\*sous réserve de l'autorisation parentale signée ci-dessous (sauf 6° car demande d'autorisation distribuée par Mme TAMAS)

V. BERNARD  
Directrice du

collège

✂.....  
.....

**A remettre aux coordinateurs le 04 mars 2010**

M., Mme.....autorisons notre enfant.....en classe  
de.....

A quitter le Caousou selon l'horaire anticipé ci-dessus

oui       non

Signature :